Inscriptions scolaires

Les écoles

Dotée de **5 groupes scolaires**, la Ville de Balma accueille plus de 1500 enfants.

Elle conduit une politique éducative volontariste axée sur 3 priorités :

- la sécurité et le bien-être des enfants,
- la réussite et la socialisation de tous les élèves,
- les services proposés aux familles pour faciliter leur organisation quotidienne.

◆ Groupe scolaire Gaston Bonheur
Rue du Noncesse.

Maternelle : cinq classes.
Directrice : Delphine Thole (05 61 24 15 10).

Elémentaire : dix classes.
Directeur : Carine Barale (05 61 24 03 30).
Une classe existe pour l'accueil d'enfants autistes.

◆ Groupe scolaire Marie Laurencin

Maternelle : six classes.
Directrice : Sylvie Chamarry (05 61 24 16 10).
Avenue de Lasbordes.

Elémentaire : douze classes.
Directrice : Aurore Pépin Mégie (09 80 33 24 20).
6 route de Mons.

◆ Groupe scolaire Saint-Exupéry
14 chemin de Sironis.

Maternelle : quatre classes.
Directrice : Laurence Sauras (05 61 24 03 77).

Elémentaire : huit classes.
Directrice : Laura Luvisutto (05 61 24 14 10).

◆ Groupe scolaire José Cabanis
10 rue Colette.

Directrice : Oriane Dugénie-Biton (05 61 45 94 55).
Maternelle : cinq classes.
Elémentaire : neuf classes.

◆ **Groupe scolaire Simone Veil**
1 rue Maréchal Davout.

Directrice : Valérie Oxoby (05 61 24 74 70).
Maternelle : deux classes.
Elémentaire : trois classes.

Les écoles de Balma accueillent vos enfants :

- ✓ Les lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 16 h.
- ✓ Le mercredi : de 8 h 45 à 11 h 45.

Modalités d'inscriptions scolaires

La commune est dotée d'une carte scolaire qui organise la répartition des élèves entre les différentes écoles en fonction de leur domiciliation. Cela permet à la Ville d'optimiser la gestion des effectifs mais aussi d'assurer une mixité sociale entre les quartiers.

Les étapes d'une inscription scolaire (nouvel arrivant sur la commune ou première scolarisation ou transfert d'école suite à un déménagement au sein même de la commune) :

1) Dossier à retirer en Mairie au service Education ou à télécharger le site www.mairie-balma.fr.
2) Dossier à remettre dûment rempli au service Education de la Mairie.
3) Affectation reçue par courriel.
4) Rendez-vous avec la Direction de l'école pour finaliser l'inscription.

Afin de faciliter les démarches, les inscriptions des élèves scolarisés en grande section de maternelle sur une école Balmanaise et entrant au CP s'effectueront automatiquement ; dès réception du courrier d'affectation, les familles devront prendre contact avec la Direction de l'école élémentaire afin de procéder aux formalités d'admission.

⚠ Attention : Si vous bénéficiez d'une dérogation scolaire en maternelle ou si vous n'êtes pas Balmanais, sa reconduction n'est pas automatique pour le cycle élémentaire ; vous devrez procéder à une nouvelle demande (voir paragraphe « les étapes d'une inscription scolaire »).